

Thermes : les salariés ont un nouveau statut



Louis Ferré et les représentants des salariés ont signé ce nouvel accord.

SOCIAL Une toute nouvelle ère s'ouvre à l'établissement thermal, avant même le passage du statut de la régie à celui de la société publique locale. Les organisations syndicales et la mairie de Luchon ont ratifié, mardi après-midi, un protocole d'accord concernant le statut des salariés. Une avancée « historique » pour Louis Ferré, le maire de Luchon.

« Nous avons réussi à trouver un terrain d'entente et le personnel des thermes va enfin bénéficier d'un statut à la hauteur de ses compétences, c'est l'essentiel », résume dans un sourire Eve Descanières, secrétaire générale départementale de la CFDT. « Tout cela va dans l'intérêt des agents, poursuit Jean-Pierre Stéphani. Je tiens à souligner le rôle exemplaire des organisations syndicales. Je souhaite ajouter aussi que le maire de Luchon a su être fidèle à ses promesses et je l'en remercie ». « Nous avons mis à plat un statut vieux de 40 ans. Cet accord

va permettre aux personnels des thermes de bénéficier enfin, du droit du travail, et je ressens ce soir une immense satisfaction, ajoute Louis Ferré. C'est une avancée considérable qui prend en compte les rattrapages et permet de se tourner vers l'avenir ». Un accord ratifié dans la bonne humeur et qui met fin à plusieurs mois de discussions parfois difficiles. « Chacun a joué son rôle, c'est normal. Au final, nous avons créé un vrai statut pour les personnels des thermes, plus simple, plus lisible et qui va se traduire en espèces sonnantes et trébuchantes à la fin du mois, se réjouit Eve Des-

canières, secrétaire générale départementale de la CFDT. Cet accord va surtout bénéficier aux saisonniers qui vont enfin bénéficier d'une reconnaissance. Nous avons tiré un trait sur des pratiques vieilles de 40 ans, aujourd'hui obsolètes. Il a fallu le temps de changer les choses, le changement fait parfois un peu peur, c'est pour cela qu'il a fallu discuter ». « Concrètement, nous avons mis en place une grille d'ancienneté, poursuit Jean-Christian Chèze, délégué CFDT. L'ancienneté est désormais prise en compte. Désormais, un salarié présent depuis dix ans touchera environ 200€ de plus par mois. Il s'agit d'une belle avancée pour les saisonniers de l'établissement thermal et nous sommes vraiment très fiers de ce résultat ». Une modification de statut qui aura des conséquences sur le budget thermal. « Nous avons chiffré l'augmentation de notre masse salariale à environ 250 000 €, annonce Nadia Annabi, directrice des thermes. C'est un nouveau challenge qui s'ouvre à nous, un pas en avant vers la Société Publique locale. »

SPL : précisions

Le maire de Luchon a annoncé que le changement de statut des thermes était toujours d'actualité et que la société publique locale était sur le point de voir le jour. « Aujourd'hui, nous avons bien progressé mais nous restons bloqués sur des aspects purement techniques. Par exemple, le changement du logiciel pour basculer la comptabilité, précise Louis Ferré. Cependant, il ne me semble pas opportun de démarrer la SPL sur une saison thermale. Nous avons choisi de commencer à mettre en place l'accord d'entreprise concernant le statut des salariés afin de ne pas impacter la future SPL, qui reste l'objectif à atteindre. Concernant la capitalisation, je tiens à tordre le coup à certaines rumeurs. La capitalisation de la future société tourne autour de 1,3 millions d'euros, entre la mairie et la communauté de communes du Pays de Luchon. »

Le N
ANNA
Hôpital
la Fond
pour so
projets.

« I nous a pour un de Bertren, 4 l vée aux fami 17 500 € poi que, destiné au centre de Christine Giri Hôpitaux de C'est une ex but d'année. la Fondator tre territoire chés de ple tions au mx projets qui un délai de cement ser taux de Luc de l'aide ex trice. Pour l allons bén

BERT NOUV

« Situé à E peu isolé, cadre de nous un pensable ver le lier les ame comme va compr gées po nous pe ties bier

VB